

Stockage des objets de musées - Marché négocié avec la Société PERRUCHE

M. LE MAIRE, Rapporteur : Aucun des musées de Besançon ne possède de réserves adaptées en volume et en fonctionnalité ; les collections sont stockées dans des locaux divers. Suite au déménagement de la réserve de Chalezeule en 1997, une partie des oeuvres a été stockée chez un déménageur privé, la Société PERRUCHE, rue Berthelot à Besançon, dans l'attente d'une solution définitive pour le stockage des objets de musées et des archives. Nous avons alors conclu un marché négocié avec cette entreprise après mise en concurrence.

A l'heure actuelle, nous ne disposons toujours pas de local de stockage ; l'étude concernant l'aménagement des locaux ex- SUPERFOS est toujours en cours.

Compte tenu de l'incertitude de la date de réalisation de cette opération, il importe de conclure un nouveau marché, prenant en compte la spécificité du dossier : il apparaît en effet que, tant sur le plan technique que sur le plan financier, une nouvelle mise en concurrence présenterait des inconvénients très importants : obligation de procéder à un nouveau déménagement des oeuvres si l'entreprise PERRUCHE n'était pas retenue, ce qui entraînerait un coût, et risque de voir les oeuvres endommagées lors du transfert.

C'est pourquoi, il est proposé de conclure un nouveau marché négocié, sans mise en concurrence préalable sur la base de l'article 104 II 2^{ème} du Code des Marchés Publics avec l'Entreprise PERRUCHE. Il prendrait effet au 1^{er} janvier 2000 et aurait une durée maximale de quatre ans. Le coût pour quatre années s'élève à 812 241 F (123 825,34 €).

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer ce marché.

«**M. LE MAIRE :** On a tellement de collections stockées un peu partout qu'on ne sait plus qu'en faire. C'est important parce que c'est le patrimoine, les richesses de la ville.

M. ROIGNOT : Pour l'instant ces objets sont stockés dans de mauvaises conditions. Je dois indiquer qu'une étude est en cours pour aménager à cet effet le site Superfos aux Prés de Vaux, car ces locations nous coûtent cher annuellement. Nous proposerons dans le courant de l'année 2000, pour le prochain mandat éventuellement, une étude et des travaux réalisés dans cette usine de Superfos pour installer de manière correcte l'ensemble de ces collections de musée qui se visitent».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 16 décembre 1999.